**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 OCTOBRE 2017**

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs BAYLET, LASTRA, MIREMONT, RIQUIER, ETCHART,LATXAGUE , GAUSSET, BEHOTEGUY,RAUD , SALLABERRY, MONTFORT,TERRER,DUFOURG,DESTRIBATS,DARRORT,GAPP, MIRAILH.

Absents excusés : M.SABAROTS

**Secrétaire de séance :** M.GAUSSET

**Date de la convocation** : 4.10.2017

Le compte-rendu de la réunion du 8 Septembre 2017 est approuvé à l’unanimité.

**BUREAU MUNICIPAL**

**1 – Commune et ACM : renouvellement CDD agents : délibérations.**

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité les délibérations visant à renouveler les contrats de travail pour Novembre et Décembre des agents en CDD Commune et ACM =

Services techniques = 1 adjoint technique

Service Entretien locaux = 1 adjoint technique

Service garderie-TAP = 2 adjoints d’animation

Service ACM = 1 adjoint d’animation.

**3 – Commerçants d’Andriou**

▪ Suite à la demande des commerçants d’Andrïou (excepté le Restaurant) de changer le sens de circulation de la rue du bourg vers la salle Mosaïque, le Conseil Municipal se prononce par

15 voix NON – 1 voix OUI.

▪ Demandes faites par des commerçants ambulants pour installer leur commerce sur la place d’Andrïou : une lettre sera transmise aux voisins sollicitant leur avis sur d’ éventuelles nuisances sonores causées notamment par l’utilisation de groupe électrogène.

**VIE ASSOCIATIVE**

**1 – Convention d’utilisation de la Maison de la Nature.**

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la convention autorisant Mme RANEA à utiliser la Maison de la Nature pour des cours de gymnastique le jeudi de 9h30 à 10h30 et fixe le montant de la location à 10 €/heure à compter du 1er Octobre 2017.

**2 – Concentration Gueules d’amour**

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la convention autorisant l’association Les Gueules d’amour à organiser un rassemblement de motards les 21 et 22 Octobre 2017, et mettant les salles municipales et matériels à leur disposition.

**EDUCATION**

**1 – Rythmes scolaires :synthèse consultation parents**

Suite à la consultation réalisée auprès des parents concernés, il s’avère que les 2/3 sont favorables à la semaine de 4 jrs ½.

Pour la prise en charge éventuelle d’une partie des coûts générés par la mise en place des TAP (dont la gratuité est assurée jusqu’en fin d’année scolaire 2017-2018) , les avis sont équilibrés 50/50.

Un courrier sera transmis à Monsieur le Député pour demander si l’Etat reconduira ses aides, et un autre à la CAF pour l’accompagnement des maternelles.

Suite à ces réponses et au montage financier qui en découlera, le Conseil Municipal se prononcera sur le maintien ou pas de la semaine à 4 jours ½, à la fin du 1er trimestre 2018, ainsi que sur la répartition des TAP si l’option semaine à 4 jours ½ est retenue.

**2 – CCAS : préparation du TELETHON**

Deux réunions du CCAS ont été organisées avec les représentants des associations communales pour partager une réflexion sur un changement d’organisation.

Pour 2017, la formule habituelle est retenue, avec cependant des animations complémentaires portées par deux associations.

L’organisation définitive sera décidée par le CCAS lors de sa réunion du 19 Octobre.

**ENVIRONNEMENT**

**1- Syndicat Milieux Naturels : Natura 2000.**

La Commune de Saint-André est concernée par la zone humide Bourret et les zones humides assainies.

Objectifs : favoriser l’offre alimentaire des oiseaux

Réaliser l’inventaire et le suivi Avifaune

Information et animation du document Objectif

Adhésion volontaire des propriétaires

Contrat Etat Propriétaires Charte Natura 2000

Exclusion de tout traitement phytosanitaire

Pas de dépôt de déchets ou de gravats

Travaux d’entretien hors période de reproduction

Conservation des arbres morts

Possibilité d’exonération fiscale et foncière

Nomination de la structure d’animation Natura 2000.

Syndicat Mixte Milieux Naturels élu à l’unanimité

Réunion présidée par M.TAROZZI qui a fait ses adieux à l’assemblée.

**3 – Zéro Phyto : achat de matériels**

Il s’agit de l’achat de matériels dans le cadre de l’amélioration des pratiques de désherbage et d’entretien des espaces publics communaux.

La commune a déposé une demande de subvention pour l’acquisition de matériels auprès du Conseil Départemental et de l’Agence de l’Eau Adour Garonne.

Balayeuse BEMA : 5.562.00 € ht

Débroussailleuse SARP : 585.00 € ht

Désherbeuse vapeur : 25.195.00 € ht

Désherbeur de chemins : 4.565.00 € ht

Le Conseil Municipal adopte la délibération par 16 voix POUR – 1 ABSTENTION.

**VOIRIE**

**1 – Travaux routes**

▪Route de St-Martin-de-Hinx : les détériorations ont été réparées et payées par la société qui les avait provoquées.

▪Route de La Pipette :les agents communaux ont colmaté les trous avant le passage des services du Conseil Départemental.

▪Les travaux route du Mouliot seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

▪Route de Peyrehette : une rencontre avec les services de la Communauté de Communes est prévue pour régler les problèmes d’une meilleure finition du chantier.

**BATIMENTS**

**1 – Extension et réhabilitation des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires**

Présentation d’un projet élaboré par le cabinet d’Architectes HIRU, retenu pour le projet.

A la demande du Conseil Municipal , quelques modifications seront demandées lors d’une nouvelle réunion prévue le 6 novembre.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**1 – Commission Environnement : Territoire à énergie positive**

Depuis Avril dernier, le Seignanx est devenu un territoire à énergie positive pour la croissance verte, ce qui a permis à la Communauté de Communes de s’insérer dans un programme particulier de CEE appelé « PRO INNO 08 ». Ce programme permet de calculer le volume du CEE (Certificats Economie d’Energie), en fonction du montant des travaux éligibles. Ce mode de calcul des volumes de CEE est très avantageux par rapport aux calculs appliqués dans le cadre d’opérations CEE « standards ». Grâce à ce programme, 77% du prix des travaux éligibles seront financés.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 5 juillet dernier afin de contractualiser avec l’entreprise CERTINERGY.

**2 – Compte-rendu Conseil Communautaire du 25.09.2017**

Les PV des Conseil des 5 et 19 juillet ont été adoptés à l’unanimité.

Les points suivants ont été traités :

Décision par délégation d’attribution du président d’une tranche conditionnelle pour le chemin de Claous à Ondres.

F.GERAUDIE élu 3e Vice-Président, en remplacement de L.CAUSSE.

M.BRESSON élu au SITCOM, en remplacement de L.CAUSSE.

Elections des représentants de la Communauté de Communes au SCOT :

MM. GUILLAUTEAU – BAYLET.

MM. LARRE –GERAUDIE

M.BRESSON – Mme CAZALIS

MM. JOIE – LATOUR

MM LESPADE –DUBERT

Mme DELAVENNE – M.SEGUI.

Cotisation foncière des entreprises : 350 € pour les entreprises de moins de 10.000€ de chiffres d’affaire annuel.

Décision modificative sur le budget de la Communauté de Communes

Budget supplémentaire du budget annexe Zone d’activités de La Branère

Aire de grand passage de SM de Seignanx

Défrichement de la parcelle acquise pour l’aire de grand passage de SM de Seignanx

Marché de travaux pour le chemin de Claous à Ondres : 26.000 €

Répartition de participations financières pour le chemin de la Montagne à Ondres : 11.800 €

Convention entre le SITCOM et la Communauté de Communes.

Nouveaux statuts du Pays ALO. Délégués : MM GUILLOTEAU-BRESSON-PERRET-SEGUI-O’BYRNE-LAPEBIE.

Adhésion au SYDEC. Délégués : GERAUDIE-PERRET

Offre de transport complémentaire REZO POUCE.

Plan Climat Energie Territorial

Territoire à Energie Positive

Carte de paiement des fournisseurs

Tableau des effectifs

Régime Indemnitaire

Plusieurs interventions.

🙝🙝🙝🙝